

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****REUNION DU 13 DÉCEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 13 décembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 06 décembre 2018, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents :

M. Michel MAZEYRAT	Mme Monique FERRIER
Mme Josiane HUGUET	M. Thierry TISSERAND
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Élisabeth BRUSSAT
M. Didier MATRAS	M. Florent MONEYRON
M. Jean-Philippe AUSSET	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Aline ROCHE	M. Bernard SAXER
M. Daniel PEYNON	M. Didier BLANC
Mme Annick FORESTIER	M. Cyrille COURTY
Mme Marie-Evelyne TIZORIN	Mme Marie-France BARRIER
Mme Marie-France MARMY	M. René FAVY
M. Christian BOURNAT	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Catherine MORAND	M. Daniel DUVERT
M. Guillaume FRICKER	Mme Laurence GONINET
M. Bruno BOSLOUP	

Votaient par procuration :

M. René GODIGNON (à M. Jean-Baptiste GIRARD)
 Mme Agnès LAVEST (à M. Didier MATRAS)
 Mme Monique ROUGIER (à Mme Marie-Evelyne TIZORIN)
 M. Alain COSSON (à Mme Marie-France MARMY)
 Mme Sylvie ROCHE (à Mme Catherine MORAND)
 Mme Isabelle BRACALE (à M. Thierry TISSERAND)
 M. Julien THEILLIER (à M. Florent MONEYRON)
 Mme Sophie CARRÉ (à Mme Élisabeth BRUSSAT)
 M. Bernard FRASIAK (à Mme Marie-France BARRIER)

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Guillaume FRICKER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : COLLEGE ONSLOW DE LEZOUX – DESIGNATION DES REPRESENTANTS

COLLEGE ONSLOW DE LEZOUX – DESIGNATION DES REPRESENTANTS

- VU la loi N°2013-595 du 08/07/2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République ;

Monsieur le Président explique aux délégués que depuis la loi du 08/07/2013 pour les collèges de plus de 600 élèves l'EPCI de leur commune siège doivent désigner un représentant titulaire afin de siéger au conseil d'administration.

Aussi, il convient de nommer un représentant titulaire et son suppléant. Il est proposé de nommer :

- En tant que titulaire : Mme Monique FERRIER
- En tant que suppléant : Mme Catherine MORAND

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes DESIGNNE les représentants au collège de Lezoux comme visé ci-dessus, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 18 décembre 2018

Signé par Florent MONEYRON, Président.